



Dorthe Sébastien, Brodard Claude

Le chantier de la BCU pourra-t-il être mené à terme dans les délais et le budget annoncés ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 10.11.25

Dépôt

En 2018, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement de 60 millions de francs (pour un coût global estimé à 79 millions, déduction faite du crédit d'étude et des subventions fédérales) en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire. En janvier 2024, le Conseil d'Etat a présenté un message sollicitant un crédit additionnel de 37,996 millions de francs, portant ainsi le coût total du projet à près de 117 millions de francs.

Selon ce même message, les causes principales de ce dépassement sont la dégradation inattendue de la substance historique du bâtiment, des frais de déménagement urgents et importants, ainsi qu'une réserve initiale insuffisante. Le Conseil d'Etat indique également que le chantier, démarré en 2021, devrait s'achever à la fin du deuxième semestre 2025. L'emménagement des utilisateurs est prévu en janvier 2026 et une ouverture au public à la rentrée académique 2026.

Or, des informations récentes laissent entendre que la maîtrise du calendrier et des coûts demeure incertaine et que des entreprises locales rencontrent des difficultés importantes sur le chantier, en raison notamment de la complexité des travaux et des conditions contractuelles.

Dans ce contexte, nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le calendrier annoncé en janvier 2024, soit une remise d'ouvrage à la fin du deuxième semestre 2025, un emménagement en janvier 2026 et une ouverture officielle à la rentrée 2026, est-il toujours garanti ?
 - > Si des retards sont apparus, à quel stade du chantier sont-ils survenus et pour quelles raisons ?
 - > Quelles mesures de suivi et de pilotage ont été mises en œuvre pour sécuriser les délais ?
2. Le crédit additionnel de 37,996 millions de francs permet-il effectivement de couvrir l'ensemble des surcoûts identifiés dans le rapport d'audit et dans celui de l'Inspection des finances ?
 - > Existe-t-il aujourd'hui de nouveaux éléments financiers ou techniques susceptibles d'engendrer de nouveaux dépassements ?
 - > Dans l'affirmative, à combien sont-ils estimés ?
 - > Comment le Conseil d'Etat entend-il éviter une nouvelle demande de crédit additionnel ?